

RÈGLEMENT

BUDGET PARTICIPATIF - VILLE DE LOUDÉAC

LE RÈGLEMENT EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE DE LOUDÉAC OU DIRECTEMENT À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.



1. OBJECTIFS DU BUDGET PARTICIPATIF

La mise en place d'un budget participatif répond à plusieurs objectifs :

- Informer les habitants sur le budget et ses enjeux ;
- Permettre aux Loudéaciens de mieux appréhender les choix d'investissement retenus par le Conseil municipal ;
- Permettre aux habitants de participer et décider de la façon dont une partie du budget de la commune est dépensé ;
- Favoriser l'implication citoyenne dans le choix et dans la prise de décisions à travers le budget participatif ;
- Associer les Loudéaciens dans le choix du(es) projet(s) retenu(s) à travers un vote ;
- Mieux connaître et répondre aux besoins de la population.

2. BUDGET ALLOUÉ

Le montant consacré au budget participatif est fixé annuellement par le Conseil municipal (20 000 €).

Les dépenses sont exclusivement des dépenses d'investissement et non des dépenses de fonctionnement.

3. MÉTHODOLOGIE

○ DÉFINITION DU CADRE DU PROJET

Les Loudéaciens proposent des projets qui répondent à l'intérêt général sur notre commune et favorisent :

- Le vivre-ensemble
- L'amélioration du cadre de vie
- L'environnement.

Le projet peut être déposé de manière individuelle ou collective. Les jeunes âgés d'au moins 10 ans peuvent déposer un projet.

Chaque porteur de projet ne peut déposer qu'un seul dossier.

La commune garde la maîtrise d'œuvre du projet.

Pour certaines réalisations, les porteurs de projets pourront y être associés en fonction des contraintes techniques et juridiques.

○ APPEL À PROJETS

Le dossier de participation est accessible à tous via des supports numériques (site, réseaux sociaux) ou physique (à l'accueil de la Mairie).

Campagne de communication : panneaux d'affichages, presse locale, réseaux sociaux, le Loudéacien.

Dossier de candidature : il devra être intégralement renseigné.

Les coordonnées du porteur de projet (ainsi que de tous les participants) seront précises afin de pouvoir être contacté à toutes les étapes du processus. Un représentant sera nommé pour tout projet collectif.

○ ANALYSE DES PROJETS

Les projets sont soumis à différentes étapes de vérification :

- Réception des dossiers, vérification par le comité de validation du respect des critères (coût, intérêt collectif...) ;

- Analyse par les services de la ville de la faisabilité des projets sur les plans techniques, juridiques et financiers ;
- Éventualité de prise de contact des services de la ville avec les porteurs de projets pour affiner le projet et s'assurer que celui-ci sera réalisable ;
- Le comité de validation peut, à cette étape, mettre en relation les porteurs de projets similaires ou proches afin de les fusionner pour définir un nouveau projet ;
- Justifier le devenir du projet : non réalisable / hors cadre / déjà prévu / soumis au vote / projet retenu (pour l'étape finale).

○ VALIDATION DES PROJETS

Le comité de validation confirmera les projets recevables.

Présentation des projets :

- Exposition des projets retenus en réunion publique.
- Affichage des projets retenus sur les supports de communication de la ville.
- Proposition au vote de la population des différents projets recevables.

○ MODALITÉS DU VOTE

- Ouvert à tous (à partir de 10 ans).
- Un vote par habitant.
- Accessible à tous : urne en Mairie.
- Compléter et signer le registre des votants.

Vote préférentiel : chacun des votants doit faire un choix. Le(s) projet(s) remportant le plus de voix sera (seront) réalisé(s) dans le respect du montant alloué. En cas d'égalité de voix, le projet lauréat sera alternativement celui porté par la personne la plus jeune et la personne la plus âgée.

4. CALENDRIER

Le calendrier des différentes étapes sera établi et diffusé dans le Loudéacien et sur le site internet de la commune.

5. RÉALISATION DU PROJET

Les porteurs de projets retenus ainsi que la population seront informés de l'avancement de chaque projet.

Sur l'équipement ou l'aménagement public réalisé, une inscription précisera que celui-ci a été élaboré dans le cadre du Budget Participatif de la Ville (nom du porteur de projet, année, budget participatif).

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU DOS >

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

BUDGET PARTICIPATIF – VILLE DE LOUDÉAC

IDENTITÉ

NOM ET PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE : 22600 Loudéac

TÉLÉPHONE : MAIL :

VOTRE PROJET EN 5 ÉTAPES

1. TYPE DE PROJET

- Individuel Collectif Association Classe

2. TITRE DU PROJET

Trouvez un titre court, explicite et attractif, il mettra en valeur votre projet lorsqu'il sera soumis au vote des habitants.

3. BUDGET LE PLUS PRÉCIS POSSIBLE

Votre estimation sera confirmée par les services municipaux.

4. EMPLACEMENT DU PROJET

Notez avec précision le lieu de votre projet : place, rue, lieu-dit...

5. THÉMATIQUE DU PROJET

Votre projet doit obligatoirement entrer dans un de ces thèmes :

- LE VIVRE-ENSEMBLE :
intergénérationnel, solidarité, jeunesse... LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :
environnement, biodiversité, éco-citoyenneté L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE :
valorisation du patrimoine, mobilité,
prévention, loisirs...

PRÉSENTATION DU PROJET

Pourquoi proposez-vous ce projet, quelles sont vos motivations ? Décrivez-le nous en détail (vous pouvez joindre une ou plusieurs photos ainsi qu'un plan ou tout autre document qui vous semble utile). Indiquez le coût le plus précisément possible. Si vous avez pris des informations en ligne, indiquez les sites consultés, le nom des fournisseurs dont vous vous êtes inspirés.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....